



Pension alimentaire pour enfants

Par **ptitcoeur09**, le **28/03/2010** à **22:42**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant les pensions alimentaires.

Actuellement mon ex mari me verse une pension de 400 euros pour mes deux enfants que j'ai à ma charge. Sur le jugement du divorce il est indiqué qu'il devra verser celle ci jusqu'à la fin des études des enfants. Ma fille qui est âgée de 12 il n'y aucun soucis car elle est au collège. Je voudrais avoir de plus amples renseignements pour mon fils qui va avoir 19 ans en juillet. A la rentrée de septembre il devrait être en contrat en alternance et aura un salaire d'environ 650 euros. Il risque également d'aller vivre chez son père par faciliter, par rapport à son école. Je voudrais donc savoir s'il continuera de me verser la pension pour mes deux enfants, ou seulement pour ma fille ou aucun vu que l'on en aura un chacun à charge. De plus comment faut-il faire si mon fils a des revenus ?? Dois je le garder à ma charge ou doit il déclarer lui même ses revenus .

Merci par avance.

Cordialement